

FIMIS 1

AML_I NAS - AML Survey for Insurance Intermediaries - 30/06/2020 - Open / Error

1. Intermédiaire

1. Informations générales		
Nom de l'intermédiaire	1.1	FIMIS 1
Numéro BCE	1.2	0000000099
Statut juridique de l'intermédiaire	1.70	Personne morale
Gérez-vous actuellement un portefeuille (actif ou en run-off) de contrats d'assurance-vie ?	1.71	
Etes-vous un intermédiaire d'assurance-vie exclusif au sens de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ?	1.72	
Si vous avez répondu 'non' à la question 1.71 et/ou si vous avez répondu 'oui' à la question 1.72, vous ne devez pas compléter la suite du présent questionnaire, mais vous devez cependant le renvoyer vers la FSMA avec les réponses apportées aux questions 1.1, 1.2 et 1.70 à 1.72		
Avez-vous désigné, au sein de votre organe légal d'administration (conseil d'administration, gérant, comité de direction) un Haut dirigeant responsable ?	1.3	
Nom et prénom	1.3.1	
Numéro de registre national	1.3.2	
Fonction	1.4	
Numéro de téléphone	1.5	
Adresse électronique	1.6	
Avez-vous désigné un AMLCO ?	1.7	
Nom et prénom	1.7.1	
Numéro de registre national	1.7.2	
Numéro de téléphone	1.8	
Adresse électronique	1.9	
Nom et prénom de la personne qui répond au questionnaire	1.10	
Adresse électronique de la personne qui répond au questionnaire	1.11	

4. Présence géographique		
Exercez-vous une partie de votre activité à l'étranger ?	4.1.1	
Au sein de l'UE (hors Belgique)	4.2	
En dehors de l'UE	4.3	
Dans un pays à haut risque	4.4	

5. Activités	Yes/No 10	Portefeuille actif 20	Pourcentage de la production réalisée durant l'année civile écoulée dans cette branche 30
De quelles branches/quels produits est composé votre portefeuille d'assurance-vie (portefeuille actif ou en run-off) ?			
Les branches pour lesquelles vous avez reçu une inscription mais que vous n'exercez pas et n'avez pas exercées effectivement ne doivent pas être déclarées.			
Branche 21 fiscalisée	5.1		
Branche 21 non fiscalisée	5.2		
Assurance solde restant dû	5.2.1		
Branche 22	5.3		
Branche 23	5.4		
Branche 24	5.5		
Branche 25	5.6		
Branche 26	5.7		
Branche 27	5.8		
Branche 28	5.9		
Branche 29	5.10		

Etes-vous actif dans d'autres domaines que l'assurance ?	5.11	
Si votre autre activité consiste uniquement en une autre activité réglementée par la FSMA, vous devez répondre "non".		
Veuillez préciser vos autres domaines d'activités		
Conseil fiscal	5.12	
Immobilier	5.13	
Secteur automobile	5.14	
Planification financière	5.15	
Agence de voyage	5.16	
Autre	5.17	

FiMiS 1

AML_I NAS - AML Survey for Insurance Intermediaries - 30/06/2020 - Open / Error

2. Clients

7. Nombre de clients en assurance-vie	
Nombre total de clients en assurance-vie au 31 décembre de l'année écoulée	7.1
Répartition du nombre de clients en assurance-vie selon le statut juridique	
Nombre de personnes physiques	7.2
Nombre de personnes morales	7.3
Nombre de trusts ou d'autres constructions juridiques (dénuées de personnalité juridique)	7.4
8. Répartition des clients en assurance-vie par classe de risque	
Comment vos clients se répartissaient-ils par classe de risque durant l'année civile écoulée	
Nombre de clients "à risque élevé"	8.1
Nombre de clients "à risque standard"	8.2
Nombre de clients "à risque faible"	8.3
9. Répartition géographique des clients en assurance-vie	
Nombre de clients domiciliés en Belgique ou dont le siège social était établi en Belgique	9.1.1
Nombre de clients domiciliés ou dont le siège social était établi au sein de l'UE (hors Belgique)	9.2
Nombre de clients domiciliés ou dont le siège social était établi en dehors de l'UE (à l'exception des pays à haute risque)	9.3
Nombre de clients domiciliés ou dont le siège social était établi dans un pays à haut risque	9.4
10. Tiers Introduceurs	
Faites-vous appel à des tiers introduceurs ?	10.70
11. Clients identifiés à distance	
Pratiquez-vous l'identification à distance de vos clients en assurance-vie ?	11.1.1
Nombre total de clients identifiés à distance	11.1
14. Personnes Politiquement Exposées (PPE)	
Nombre total de PPE dans votre fichier clients	14.1
Nombre de PPPE domiciliés en Belgique	14.3
Nombre de PPPE domiciliés hors de la Belgique mais dans l'UE	14.4
Nombre de PPPE domiciliés hors d'UE (à l'exception des pays à haute risque)	14.5
Nombre de PPPE domiciliés dans un pays à haut risque	14.6
16. Clients refusés	
Combien de clients en assurance-vie avez-vous refusé au cours de l'année civile écoulée pour des raisons liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme ?	16.1

FiMiS 1

AML_I NAS - AML Survey for Insurance Intermediaries - 30/06/2020 - Open / Error

3. Opérations

19. Production - Informations quantitatives	
Durant l'année civile écoulée, à combien s'est élevée votre production pour les branches d'assurance-vie ?	19.70
Durant l'année civile écoulée, combien de nouveaux contrats d'assurance-vie avez-vous conclus ?	19.71
20. Encaissement des primes	
Procédez-vous à l'encaissement des primes des contrats d'assurance-vie pour le compte des entreprises d'assurances ?	20.70
22. Primes perçues	
Si vous n'encaissez pas vous-même les primes (20.70), vous devez répondre 'non applicable' aux questions du chapitre 22.	
Disposez-vous de procédures/moyens permettant de détecter l'origine des paiements ?	22.70
Durant l'année civile écoulée, avez-vous identifié le paiement de primes au départ d'un compte étranger ?	22.71
Compte situé au sein de l'UE	22.72
Compte situé en dehors de l'UE	22.73
Compte situé dans un pays à haut risque	22.74
Durant l'année civile écoulée, avez-vous identifié le paiement de primes au départ d'un compte dont le titulaire n'était pas le preneur d'assurance ?	22.75
25. Opérations en espèces	
Si vous n'encaissez pas vous-même les primes (20.70), vous devez répondre 'non applicable' aux questions du chapitre 25.	
Les primes des contrats d'assurance-vie peuvent-elles vous être payées en espèces (pièces et billets) ?	25.1
28. Analyse des transactions atypiques	
Combien de rapports internes relatifs à des opérations atypiques ont été adressés et analysés par l'AMLCO au cours de l'année civile écoulée (avec ou sans déclaration à la CTIF) ?	28.1
29. Déclarations d'opérations suspectes à la Cellule de traitement des informations financières (CTIF)	
Combien de déclarations avez-vous adressées à la CTIF au cours de l'année civile écoulée ?	29.1
30. Gel de fonds et d'avoirs	
Combien de cas concernant l'application des mesures d'embargos financiers et de gels des avoirs avez-vous détectés au cours de l'année civile écoulée ?	30.2
Pour quel montant ?	30.3

AML_INAS - AML Survey for Insurance Intermediaries - 30/06/2020 - Open / Error

4. Evaluation globale des risques

NB : Vous devez répondre aux questions de cette section en tenant compte de votre situation à la date à laquelle vous complétez la Survey.

32. Evaluation globale des risques	
Avez-vous procédé à un évaluation globale des risques conformément à la réglementation LBC/FT ?	32.1
Si vous avez répondu non à la question 32.1, vous ne devez pas répondre aux questions du chapitre 32 et vous pouvez directement passer à la section suivante.	
Cette évaluation globale des risques est-elle établie et documentée par écrit ?	32.2
L'évaluation globale des risques comporte-t-elle une détection et une évaluation des éléments suivants ?	
Les risques liés au blanchiment de capitaux ?	32.3
Les risques liés au financement du terrorisme ?	32.4
Les risques liés à l'exécution de transactions qui sont visées par des sanctions financières, embargos et/ou autres mesures restrictives ?	32.5
L'évaluation globale des risques prend-elle en compte les éléments suivants ?	
Les risques liés à la clientèle ?	32.6
Pour définir le risque lié au client, utilisez-vous les facteurs de risque repris ci-dessous ?	
Le statut juridique du client : personne physique ou personne morale	32.6.1
Le lieu de résidence du client	32.6.2
Le client est une personne politiquement exposée	32.6.3
La profession, le secteur d'activité du client	32.6.4
Les circonstances inhabituelles dans lesquelles se déroule la relation d'affaires	32.6.5
Les risques liés aux produits et opérations ?	32.7
Pour définir le risque lié au produit, utilisez-vous les facteurs de risque repris ci-dessous ?	
Versement de primes par un tiers	32.7.1
Versement de primes en espèces	32.7.2
Possibilité de verser des primes sans limite de montant et/ou à tout moment	32.7.3
Droit au rachat du contrat à tout moment et/ou avec une faible pénalité	32.7.4
Le fait que le contrat d'assurance puisse être ou non utilisé comme garantie	32.7.5
Le fait que le contrat d'assurance donne droit ou non à des avantages fiscaux	32.7.6
Les risques liés aux pays ou zones géographiques ?	32.8
Pour définir le risque lié aux pays ou zones géographiques, utilisez-vous les facteurs de risque repris ci-dessous ?	
Le lieu d'exercice de votre activité ou de celle des intermédiaires ou apporteurs de clients auxquels vous faites appel	32.8.1
Les risques liés aux canaux de distribution ?	32.9
Pour définir le risque lié aux canaux de distribution, utilisez-vous les facteurs de risque repris ci-dessous ?	
Le fait que le produit est vendu à distance	32.9.1
Les circonstances dans lesquelles vous avez recours à des intermédiaires ou apporteurs de clients	32.9.2
Le fait d'avoir recours à un nouveau mode de distribution	32.9.3
Cette évaluation globale des risques a-t-elle été établie sous la responsabilité de l'AMLCO ?	32.10
Cette évaluation globale des risques a-t-elle été approuvée par la direction effective (si l'intermédiaire est une personne morale) ou par la personne physique (si l'intermédiaire est une personne physique) ?	32.11
Quand l'évaluation globale des risques a-t-elle été établie ou revue pour la dernière fois ?	32.12
Vos procédures prévoient-elles formellement une révision et une mise à jour régulière/périodique de votre évaluation globale des risques ?	32.13
Quelle est la périodicité prévue pour la révision et mise à jour ?	32.14
Si vous êtes actif dans d'autres pays que la Belgique, prenez-vous en compte dans votre évaluation globale des risques les risques spécifiques liés aux activités exercées à l'étranger ?	32.19
Sur base des risques que vous avez identifiés, avez-vous procédé à une classification de vos clients sur base d'une échelle de risque (exemple : risque faible, risque standard, risque élevé) ?	32.70
Combien de catégories de risques avez-vous définies pour la classification de votre clientèle ?	32.71
Sur base des risques que vous avez identifiés, avez-vous établi des mesures de vigilance renforcées à appliquer dans les situations considérées comme à risque plus élevé en matière de LBC/FT ?	32.72

FiMIS 1

AML_INAS - AML Survey for Insurance Intermediaries - 30/06/2020 - Open / Error

5. Procédures

NB : Vous devez répondre aux questions de cette section en tenant compte de votre situation à la date à laquelle vous complétez la Survey.

33. Lignes de conduite, mesures de contrôle interne et procédures internes	
Indiquez pour chacun des sujets suivants si vous disposez de lignes de conduite, de mesures de contrôle interne et/ou de procédures internes adéquates établies par écrit	
L'identification des clients	33.1.1
L'identification des bénéficiaires contractuels	33.1.2
L'identification des mandataires des clients ou des bénéficiaires contractuels	33.1.3
L'identification des bénéficiaires effectifs des clients ou des bénéficiaires contractuels	33.1.4
La vérification de l'identité des clients, bénéficiaires contractuels, mandataires, bénéficiaires effectifs au moyen de sources fiables, de documents probants	33.1.5
L'identification des caractéristiques du client (profession, situation familiale, ...), de l'objet et de la nature de la relation d'affaires	33.2
L'adaptation des devoirs de vigilance liés à l'identification et à la vérification de l'identité des clients, bénéficiaires contractuels, mandataires, bénéficiaires effectifs en fonction du risque associé à la relation d'affaires tel qu'il a été déterminé (exemple : mesures de vigilance renforcées dans les situations à risque plus élevé)	33.2.1
La politique d'acceptation des clients	33.3
L'examen périodique des clients (vérification et mise à jour des informations disponibles)	33.4
La vigilance à l'égard des clients et des opérations (notamment la détection des opérations atypiques)	33.5
Le signalement interne des opérations atypiques à l'AMLCO	33.6
Le signalement à la CTIF des opérations atypiques que l'on sait ou que l'on suppose liées au BC/FT	33.7
Le respect des dispositions contraignantes en matière de sanctions financières et d'embargos et d'autres mesures restrictives	33.8
La vérification, lors du recrutement et de l'affectation des membres de votre personnel ou de la désignation de vos agents, que ces personnes disposent d'une honorabilité adéquate et suffisante en fonction des risques liés aux tâches ou fonctions qu'elles vont exercer	33.9
L'identification des situations impliquant un pays à haut risque et l'application de mesures de vigilance renforcées lorsqu'un pays à haut risque est détecté	33.70
Procédez-vous à une révision et à une mise à jour régulière de vos lignes de conduite, mesures de contrôle interne et/ou procédure internes ?	33.71
Quelle est la périodicité prévue pour la révision et mise à jour ?	33.72
Cette révision et mise à jour est-elle formalisée dans un document écrit ?	33.73
De quand date la dernière mise à jour ?	33.74

37. Collaborateurs, agents + formation	
Avez-vous mis en place une procédure interne de signalement d'infractions aux obligations de LBC/FT pour les membres de votre personnel et vos agents ?	37.1
Avez-vous porté activement cette procédure de signalement interne à la connaissance des membres de votre personnel ou de vos agents (par voie d'intranet, d'email, ...) ?	37.70
Précisez le nombre de personnes actives en assurance-vie au sein de l'intermédiaire dont l'activité est exposée aux risques de BC/FT	37.71
Disposez-vous d'un programme de formation portant sur la réglementation belge en matière de LBC/FT ?	37.72
Quand a été délivrée la dernière formation en matière de LBC/FT ?	37.73
Les formations sont-elles également délivrées aux intermédiaires exclusifs qui travaillent sous votre responsabilité ?	37.74

40. Personnes Politiquement Exposées (PPE)	
Vos procédures écrites prévoient-elles que, préalablement à la souscription d'un contrat d'assurance-vie et à l'entrée en relation d'affaires, il y a lieu de déterminer si l'une des personnes suivantes est ou non une PPE	
Le client	40.1
Les membres de la famille du client	40.2
Les proches associés du client	40.3
Le mandataire du client	40.4
Les bénéficiaires effectifs du client	40.5
Les bénéficiaires effectifs du mandataire du client	40.6
Le bénéficiaire contractuel	40.70
Les bénéficiaires effectifs du bénéficiaire contractuel	40.71
Vos procédures prévoient-elles que l'identification des PPE doit également se faire en cours de relation pour les clients existants ?	40.14
À quelle fréquence les contrôles périodiques visés à la question précédente sont-ils effectués ?	40.15
Vos procédures prévoient-elles concrètement les mesures de vigilance renforcées à appliquer lorsqu'une PPE est détectée ?	40.72

43. Vigilance concernant les opérations	
Disposez-vous d'un système automatisé de surveillance des opérations ?	43.10

45. Application des sanctions financières et des embargos	
Les facteurs de risque liés aux dispositions contraignantes en matière d'embargos et de gels des avoirs sont-ils repris dans votre évaluation globale des risques et dans votre classification des risques ?	45.70
Vos procédures internes prévoient-elles de vérifier si vos clients (preneurs d'assurance, mandataires, bénéficiaires effectifs, bénéficiaires contractuels) figurent sur les listes de personnes/entités concernées par les embargos financiers et le gel des avoirs ?	45.71
Vos procédures internes prévoient-elles de prendre en compte les modifications des listes et d'effectuer un nouveau contrôle de vos clients dès modification/mise à jour des listes ?	45.72
Vos procédures internes précisent-elles de quelle manière il y a lieu d'agir lorsqu'une personne est détectée comme figurant sur les listes (par exemple, procédure de gel des fonds et/ou des actifs, intervention du niveau hiérarchique approprié, signalement au ministre des Finances, etc.) ?	45.74

50. Rapport annuel	
L'AMLCO établit-il chaque année un rapport d'activité relatif à la réglementation LBC/FT ?	50.1